

— L A —

# SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

## SOMMAIRE

I Au prône. — II Offices de l'Eglise. — III Titulaires d'églises paroissiales. — IV Prières des Quarante-Heures. — V Correspondance romaine. — VI Sir William Hingston. — VII Nominations ecclésiastiques. — VIII Société d'une messe. — IX Nouvelles religieuses. — X Apostolat de la prière. — XI Aux prières.

## AU PRONE

Le dimanche, 10 mars

On annonce la neuvaine préparatoire à la fête de S. Joseph, qu'on peut aussi retarder à l'époque de la solennité qui se célèbre le IIIe dimanche après Pâques (1).

## OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 10 mars

10 DIVERS OFFICES DE CE JOUR :

Office du IVe dimanche du Carême. Les chrétiens de la primitive Eglise, quoique moins coupables que nous, jeûnaient bien plus rigoureusement. Non contents de se priver de viande, d'œufs et de laitages, et souvent de poisson, ils s'abstenaient de toute satisfaction des sens et de toutes les douceurs et commodités de la vie. Acceptons avec la même joie qu'eux des pénitences aujourd'hui si adoucies. Mais à leur exemple aussi rappelons-nous que le jeûne corporel est incomplet tant qu'il est séparé de celui de l'esprit et du cœur qui consiste dans le renoncement au plaisir sensible et surtout à celui qui constitue une occasion de péché.

On fait en ce jour mémoire des SS. XL martyrs. Quarante soldats de la troupe d'élite appelée « légion fulminante » et unis entre eux comme des frères, parce qu'ils étaient chrétiens, furent mis en demeure d'offrir de l'honneur aux faux dieux. Sur leur refus, on les exposa nus sur un étang glacé pendant une nuit très froide. « Béni soit Dieu, s'écrièrent-ils, nous nous bravé la mort pour notre empereur, dans divers combats, nous mourrons aujourd'hui pour le service du roi des rois, pour Jésus-Christ notre Sauveur ». Déjà le froid avait glacé les membres de ces généreux martyrs lorsque parut dans le ciel une brillante lumière qui laissa voir des anges au nombre de 39 tenant chacun une couronne. Hélas, en ce moment

l'un d'eux apostasiait et se plongeait dans un bain tiède placé là à cette fin. Ce fut pour lui l'occasion d'une mort aussi certaine mais plus honteuse. Le gardien, touché en ce moment de la grâce qui venait d'être refusée par l'apostat, se déclara chrétien et subit le supplice de ces héros. Le lendemain on rompit les jambes de ces martyrs dont quelques-uns paraissaient respirer encore, puis on brûla leur corps. Des fidèles, au risque de leur vie, recueillirent leurs ossements. C'était à Sébaste, en Arménie où avait été martyrisé quatre ans plus tôt S. Blaise évêque du lieu et dont la fête a été célébrée le 3 février. S. Basile père de S. Basile le Grand et de S. Grégoire de Nysse et Ste Emélie leur mère, originaires de Sébaste, firent transporter ces reliques sur leur terre et y bâtirent une chapelle. Une partie considérable de leurs reliques fut transportée à Constantinople, en Italie et de là se répandirent en France.

#### 20 DISPOSITION DE CES OFFICES :

Messe du IV<sup>e</sup> dimanche du Carême, *semi-double privil.* ; 2<sup>e</sup> or. des SS. XL Mm. ; 3<sup>e</sup> *A cunctis* ; préf. du Carême. — Aux vêpres du dim. (hymne *Audi, v. Angelis*, au *Magnif. ant. Subiit*) mém. des XL Mm. (ant. *Gaudet*, v. *Ersultabunt*) et Suffr.

### TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

#### Le dimanche, 17 mars

Comme le dimanche de la Passion est privilégié contre tout office même de le cl. (Rubr. génér. du brév., titre X, n. 1), on ne peut chanter, en ce jour, aucune messe de titulaire (Rubr. génér. du missel, titre VI). Cependant, on doit ajouter, sous une seule conclusion, à la messe du jour, la mémoire du titulaire qui tombe en ce jour, comme S. Patrice et S. Agricole (Décret génér. du 2 déc. 1896, III, n. 375<sup>d</sup>).

Tous les autres titulaires, outre S. Joseph et l'Annonciation, qui tombent entre le 18 mars et le 27 avril, n'auront, cette année, leur solennité que le 28 avril.

J. S.

#### Prières des Quarante-Heures

MERCREDI,	6	MARS	— Terrebonne.
VENDREDI,	8	“	— Saint-Jean-Baptiste, à Montréal.
DIMANCHE,	10	“	— Saint-Patrice, à Montréal.
MARDI	12	“	— Saint-Joseph de la Rivière des [Prairies.]

(1) En faisant cette neuvaine, même privément, on peut gagner : 10 500 jours d'indulgence chaque jour, 20 une indulgence plénière dans le cours de la neuvaine ou l'un des huit jours suivants (du 10 au 26 mars, ou du 12 au 28 avril) en se confessant, communiant et priant aux intentions du pape.

## CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, 30 janvier 1907.



PRÈS un mois d'interruption Dieu me permet de reprendre ces correspondances et mon premier devoir est de l'en remercier. La vie prolongée est une grâce, car si nous sommes fidèles aux faveurs que Dieu nous fait à chaque instant, c'est une moisson abondante pour le ciel, but et terme de nos efforts ici-bas.

— Le gros intérêt du moment est la nouvelle circulaire des évêques français, approuvée par le Souverain-Pontife, à propos des conditions de l'exercice du culte en France. Cette question a passé par trois phases diverses.

— La première a été la création des associations cultuelles comme condition *sine qua non* de l'exercice du culte et de la dévolution des biens. Le gouvernement français avait posé l'*aut, aut* : ou les biens avec les associations cultuelles, ou main mise sur tous les biens de l'Eglise de France. La loi ne pouvait donc avoir son effet que si le pape l'approuvait, et c'était lui qui, en dernière analyse, devait donner force à la loi de séparation et lui permettre d'entrer dans la pratique. Si le gouvernement avait imposé les associations cultuelles sans mettre l'alternative, je ne sais ce que le pape aurait répondu. Il aurait pu peut-être subir ce qu'il ne pouvait empêcher ; mais le gouvernement laissait la dernière parole au pape et le laissait juge de l'acceptation ou de la non acceptation de la loi avec toutes ses conséquences. Dans ces circonstances le devoir du Souverain-Pontife était clair, il ne pouvait pas donner force de loi à un projet contraire à la hiérarchie et à la divine organisation de l'Eglise. Il aurait pu subir une persécution, il ne pouvait s'en faire l'auguste complice, détruisant de lui-même tous les obstacles hiérarchiques qui s'opposaient à son acceptation. Les associations cultuelles furent mort-nées.

— Le gouvernement français déçu dans ses espérances eut la maladresse de déclarer de suite la dévolution des biens des églises. C'était par là même décourager tous les futurs fondateurs de cultuelles, qui n'ayant plus l'appât des biens matériels qu'on ne voulait plus leur dévoluer, n'avaient plus aucune raison de les former. Mais il inventa la nécessité d'une déclaration préventive, assimilant le culte à une

réunion publique quelconque. Le pape refusa de nouveau, et le gouvernement, fort embarrassé, dut chercher autre chose. Voyant, très tard il est vrai, que cette déclaration constituait un obstacle à l'exercice du culte, il a aboli toutes les déclarations pour n'importe quelle réunion publique, culturelle ou autre. Il pensait que l'Eglise devait se contenter de ce nouveau pas en arrière. Mais qu'est-il arrivé ?

— L'Eglise, restée jusqu'ici ferme sur ses positions, ayant forcé le gouvernement français à reculer chaque fois qu'il voulait aller en avant, a fait cette fois un pas offensif. Ce n'est plus le gouvernement français qui dicte les conditions à l'Eglise, c'est l'Eglise de France, approuvée par le pape, qui dicte les conditions à l'Etat. Jamais on n'aurait prévu un pareil renversement des idées admises. Cette Eglise, dont Viviani avait, dans un geste magnifique, fermé le ciel et éteint les lumières, vient se présenter au gouvernement et lui dit : Vous allez nous consentir pour l'usage gratuit des églises les conditions que voici : ces conditions reconnaissent le droit du curé dans son église à l'exclusion du maire, elles affirment la hiérarchie à chacun de ses articles, prévoient les cas où quelques prêtres voudraient échapper à l'organisation de l'Eglise, et enfin déclarent qu'il en sera partout ainsi ou nous retirons toutes les propositions que nous faisons aujourd'hui. L'Eglise pose des conditions au gouvernement, et le gouvernement devrait les accepter s'il veut réellement terminer le conflit qu'il a si imprudemment soulevé.

— Pie X vient d'excommunier nommément les deux principaux tenants de la secte des Mariavites en Pologne. Les deux personnes ainsi frappées de la plus redoutable censure ecclésiastique, puisqu'elles sont des excommuniées *vitandi*, (c'est-à-dire que tout le monde doit les éviter) et avec lesquels il n'est pas permis de communiquer, sont une certaine Marie-Françoise Kozłowska et un prêtre Jean Kowalski. La première se donnait comme la sainte Vierge mère de Dieu, ou au moins son égale, puisqu'elle affirmait que personne ne pouvait être sauvé sans son intercession. Elle avait constitué le prêtre Kowalski comme son ministre général. On se demande comment des propositions aussi saugrenues ont pu prendre racine dans des cerveaux polonais si profondément imbus de christianisme. C'est un peu l'histoire de toutes les hérésies dont le processus dérouté tout esprit observateur désireux de procéder suivant les règles de la logique. Le diable, le père du mensonge, a la haute main dans cette

usine d'erreurs qu'il sème sur l'Eglise et qu'il arrive à faire pousser de ci et de là grâce à l'influence que Dieu lui permet encore d'exercer pour la correction des fidèles.

—Le dernier cas d'excommunication majeure avait été celui de Reinkens, vieux catholique, qui se fit sacrer par l'évêque janséniste d'Utrecht en 1873, pour donner de la vitalité à la secte dont Doellinger était l'apôtre. Il est mort à Bonn en 1896, et depuis cette époque on ne pouvait citer aucun individu excommunié nommément. Il faut bien en effet se rappeler que Victor Emmanuel II, roi d'Italie, était inclu dans l'excommunication générale portée contre les violeurs des droits, libertés et possessions de l'Eglise, mais n'avait point été excommunié nommément. Maintenant, après dix ans, à ce triste catalogue s'ajoute deux noms de plus. Espérons que cette sentence raffermira la foi en Pologne et portera le coup de grâce à la secte des Mariavites.

DON ALESSANDRO.

## SIR WILLIAM HINGSTON

**S**IR William Hingston est mort presque subitement à son domicile de la rue Sherbrooke, le mardi 19 février, à 9.10 heures du matin. A le voir si droit et si vigoureux, la figure toute rose sous sa couronne de cheveux blancs, on aurait volontiers pensé, la veille encore, que ce beau vieillard de 78 ans avait encore plusieurs années à vivre. Le fait est que le dimanche 17 février il assistait comme d'habitude à la grand'messe à la cathédrale et que à l'heure même où il est mort il devait présider à une clinique à l'Hôtel-Dieu et pratiquer lui-même une grave opération. D'ailleurs il avait guéri tant de malades et prolongé tant de vies humaines au cours de sa longue carrière, il observait lui-même avec une si scrupuleuse exactitude les lois de la saine hygiène, qu'on imaginait à bon droit, semblait-il, que la mort aurait à lutter avant d'en faire sa victime. Il n'en fut rien. En quelques heures, elle le terrassa.

Ça été pour Montréal et pour tout le pays une douloureuse surprise. Les éloges les plus significatifs et les mieux justifiés

ont éclaté partout dans la presse et les assemblées publiques. Nous n'en connaissons pas de plus juste ni de mieux frappé que cette simple phrase d'un article de rédaction que publiait, le soir même du 19, *La Presse* de Montréal : « Il fut l'orgueil de la profession médicale, l'honneur de son pays et la consolation de l'Eglise ».

\* \* \*

Parmi les nombreuses générations de clercs qui se sont succédé au grand séminaire de Montréal depuis quelque trente ans, il n'est personne qui ne se souvienne avec une respectueuse affection de la sympathique figure du docteur Hingston. On le voit encore, assis à son modeste bureau au grand séminaire, l'œil bienveillant mais si profondément scrutateur, vous posant des questions très simples mais si précises. Ce médecin, on le sentait, c'était un juge. Ce n'était pas facile d'embrouiller son diagnostic. Les plus roués y auraient vite perdu leur latin.

Dans nos communautés religieuses aussi, où il fut appelé si souvent en consultation, quelle considération respectueuse on gardera à la mémoire de ce médecin gentilhomme, chez qui la courtoisie la plus distinguée s'alliait à la science la plus sûre et la plus haute.

Dans le monde également, chez les pauvres comme chez les riches, quelle réputation de médecin savant et de citoyen irréprochable il laisse.

La Providence l'avait admirablement doué. Il possédait, dans une constitution vigoureuse, un esprit supérieur, un cœur généreux, en un mot, une âme d'élite. Il avait au reste admirablement développé ces beaux dons de la nature. Sa science et son érudition étaient considérables.

Sa réputation s'étaient répandue dans le monde savant de l'univers entier. Il avait jadis passé par les grandes universités d'Europe : Paris, Vienne, Berlin, Edimbourg... L'Association Britannique pour l'avancement des sciences l'avait élevé au

grade de vice-président ; il était membre honoraire de l'Association Médicale anglaise et d'une foule d'autres sociétés européennes ou américaines. Il avait été dans le temps l'honneur de l'École Victoria et, depuis l'union, il était sans conteste l'une des gloires les plus pures de notre Université Laval.

Le 8 décembre dernier, à l'occasion du dîner des professeurs de toutes les facultés et écoles de Laval à l'archevêché, c'est Sir William Hingston qui au nom de tous avait porté la parole pour remercier Mgr l'archevêque de sa cordiale hospitalité et pour féliciter l'Université de son esprit d'union et de son souci du progrès. On n'a pas oublié, nous en sommes certain, avec quelle grâce et avec quel brillant esprit le savant et distingué professeur s'acquitta de cette tâche délicate.

Répetons-le, car on ne l'a peut-être pas assez signalé, l'Université Laval doit beaucoup à la mémoire de Sir William Hingston. L'éclat qui s'attachait à son renom de savant n'a pas été sans rejaillir sur la faculté dont il fut—dès son arrivée à Laval — l'un des membres les plus éminents.

Tous les médecins d'ailleurs—et ils sont nombreux certes !— qui ont passé au pied de sa chaire ou qui ont suivi ses cliniques, garderont son souvenir devant les générations d'étudiants qui montent à la vie, et, pour répéter l'un des mots que nous citons tantôt, le docteur Hingston sera longtemps encore au Canada « l'orgueil de la profession médicale ».

\* \* \*

A l'Hôtel-Dieu surtout on gardera son souvenir comme un orgueil et une gloire de famille. Ce qu'il fut pour l'admirable et bienfaisante institution, dont Melle Mance a doté Montréal il y a 250 ans, on ne saura jamais le redire assez. Son dévouement fut, pendant des années et des années, de tous les jours et de toutes les heures. C'était l'ami autant que le médecin de tous les malades. Les pauvres comme les riches pouvaient compter et comptaient sur ses lumières et sur sa sollicitude. Il était bon autant que digne et dévoué autant que savant.

Ce savant, pourtant très occupé par ses études et par ses malades, sans parler de ses cours et de ses cliniques, trouvait encore le temps de gérer avec succès de vastes entreprises financières, — il meurt président de la Banque d'Épargne, et il ne se déroba pas non plus aux charges de la vie publique, il fut maire de Montréal et il meurt sénateur. Ajoutons, pour être moins incomplet, que ses qualités d'homme public autant que sa science et son érudition lui valurent les plus flatteuses distinctions. Le 24 mai 1895, la reine Victoria le nommait chevalier, et, dès 1875, il avait été décoré de l'ordre de Saint Grégoire-le-Grand.

\* \* \*

Mais, nous avons hâte de le dire ici, si le regretté Sir William Hingston fut « l'orgueil de la profession médicale » et « l'honneur de son pays », il fut aussi « la consolation de l'Église ». Ce savant dans les sciences humaines, ce conducteur d'hommes dans les choses de la vie publique fut toujours et partout un chrétien convaincu et pratiquant. A l'exemple d'un Pasteur et de tant d'autres illustrations de la science, il a prouvé dans sa vie, une fois de plus, que la science et la foi ne sont pas opposées l'une à l'autre. Comme un Garcia Moreno ou un Montalembert, il a établi également, par un exemple vécu, que l'homme qui se dévoue aux choses publiques n'est en rien obligé de négliger pour ceux du temps les intérêts de l'éternité.

Il était chrétien sans respect humain, mais aussi sans pharisaïsme. Il savait honorer les personnes sans pactiser jamais avec l'erreur. Homme de droiture et de tact, sa condescendance ne s'abaissait jamais à des concessions de principes que sa conscience eut reprouvées.

Rien de plus édifiant que de le voir écouter avec une pieuse attention la parole du plus modeste des prêtres. Rien de plus réconfortant, au point de vue de la foi, que de le voir s'agenouiller au milieu de la foule pour attendre son tour, dans le sang, auprès de l'un des confessionnaux de la cathédrale !



C'est sans doute dans cette piété ferme et dans cette religion éclairée que se trouve le secret de cette vie irréprochable que, sur sa tombe à peine fermée, tout le monde s'est plu à louer en lui.

\* \* \*

Cette tombe ou mieux ce cercueil, dans lequel on a déposé les restes mortels du grand savant, du grand citoyen et du grand chrétien que nous avons perdu, nous l'avons vu l'autre jour dans la vaste salle de réception de sa demeure, la veille de ses funérailles. Quelle noble simplicité dans le décor funèbre. Il n'y avait pas de fleurs et les tentures étaient sobres. Couché dans son cercueil, en habit, sa belle tête blanche reposant sur le coussin comme sur un oreiller où elle semblait dormir, Sir William était là majestueux et digne comme il le fut toujours, tandis que, tout près, entre six cierges allumés, un beau crucifix d'argent semblait pencher son Christ pour le bénir.

Ah ! quelle consolation que la nôtre de penser alors que la mort n'est pas le dernier mot de la vie, mais que par delà cette vie il y a une autre vie !

Ce fut l'espoir de Sir William : puisse la miséricorde de Dieu faire que soit bientôt — si ce n'est déjà fait — sa consolation pour les jours sans fin de la lumière éternelle !

\* \* \*

Les obsèques de Sir William Hingston ont eu lieu à l'église de Saint-Patrice, dont il était le paroissien, le jeudi 21 février, au milieu d'un grand déploiement de sympathies religieuses et civiles. C'est M. l'abbé Martin Callaghan, curé de Saint-Patrice, qui a chanté le service, avec le Père Kavanagh, s. j., et l'abbé McShane, p. s. s., comme diacre et sous-diacre. Mgr Gauthier, archevêque de Kingston, avait présidé à la levée du corps, assisté par MM. Callaghan et Heffernan, de l'église Saint-Patrice. Enfin Mgr l'archevêque de Montréal, donna l'absoute, ayant M. le chanoine Dauth, vice-recteur de l'Université Laval, comme prêtre-assistant, et MM. O'Meara et O'Brien, comme diacres d'honneur.

## NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

**P**AR décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, ont été nommés :

M. l'abbé A. Duplessis, vicaire à Saint-Charles ;

M. l'abbé N. Houle, vicaire à Sainte-Brigide ;

M. l'abbé H. Magnan, vicaire à Saint-Eusèbe ;

M. l'abbé C. Lussier, vicaire à Saint-Eusèbe.

### SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, 27 février 1907.

M. l'abbé Nicolas-Azarie Dugas, curé de Maisonneuve, décédé aujourd'hui, était membre de la Société d'une messe.

EMILE ROY, chan., *chancelier*.

### NOUVELLES RELIGIEUSES

L'incendie du Séminaire de Sainte-Marie de Monnoir. — Nos maisons d'éducation, qui ont coûté tant de dévouement et tant de sacrifices à notre clergé national, ne sont pas plus que nos églises à l'abri des coups du sort. Ainsi le veut la Providence. L'épreuve les visite. Après Sainte-Thérèse, il y a vingt ans, Sherbrooke et Ottawa plus récemment, voici que le déjà vénérable collège de Sainte-Marie de Monnoir vient d'être frappé. Il a été anéanti par un incendie qui s'est déclaré, en plein jour, le samedi 23 février. C'est une perte d'au moins \$150,000, que couvrent en partie des assurances au montant de \$60,000. Aux confrères éprouvés nous adressons nos meilleures sympathies. L'œuvre qu'ils ont à cœur, nous en sommes confiants, ne périra pas. Comme d'autres ils se relèveront plus forts de l'adversité qui les accable. L'affection des « anciens » pour l'*Alma-Mater*, la fidélité des élèves actuels et le soutien des amitiés puissantes qui honorent les prêtres de « Sainte-Marie », leur permettront de renaitre de leurs cendres, et l'arbre généreux qu'avait planté M. le grand-vicaire Crevier, en 1853, survivra pour l'honneur de la patrie et la

consolation de l'Église. Il couvrira de son ombre d'autres générations. C'est notre espoir et c'est notre vœu.

**Le carême à la cathédrale.** — Après avoir rappelé ce qu'est l'Église et en quoi consiste sa triple loi de mutualité, d'autorité et d'unité, d'une façon générale, dans sa conférence de dimanche dernier, M. le chanoine Gauthier va s'occuper tout spécialement, dans sa seconde conférence, du principe qui est la base et la source de toute union entre les fidèles et, par conséquent, de toute mutualité ou de toute solidarité : il va traiter de l'autorité. C'est la grande question entre catholiques et protestants. C'est la question aussi qui ne laisse pas d'inquiéter quelques catholiques, dont la science des principes est plutôt faible. C'est toujours l'Église que le prédicateur étudie. Il veut la voir et la faire voir « par le dedans », selon ce mot d'Augustin Thierry, qu'il cite dès le début : « L'Église est comme nos cathédrales, il faut y entrer et la voir par le dedans ». — En somme, pour constituer et maintenir une société, il faut l'autorité ; c'est un besoin fort humain. Que l'on opine pour la théorie du droit divin, pour celle de la légitimité, ou pour le vieux sophisme protestant de la souveraineté absolue ou pour toute autre théorie, quand il s'agit de déterminer le sujet en qui s'incarne l'autorité, il reste certain, dans tous les cas, qu'une société d'hommes vraiment unis entre eux ne peut exister que si, comme principe, comme source et comme cœur d'où découle la vie même de l'union, ou possède une autorité constituée qui dirige et qui unit. L'Évangile démontre précisément que Jésus-Christ a établi une Église enseignée et gouvernée par une autorité qu'exercent des individus déterminés. Il bâtit, en effet, sur Pierre et sur les autres apôtres..... Il les envoie comme son Père l'avait envoyé.... Il leur enjoint d'aller prêcher, d'aller enseigner.... Il est avec eux jusqu'à la consommation des siècles. Et saint Paul, « en qui l'Évangile se prolonge », lorsqu'il écrit aux Thessaloniens, leur demande de prêcher non seulement l'Écriture, mais aussi la tradition. Si ces paroles ont un sens, c'est qu'à côté de l'Écriture, il y a la tradition orale ; c'est que la diffusion de la foi sur terre se fera par la parole et que le mode d'enseignement établi par le Sauveur suppose une autorité constituée. Les protestants soutiennent que la bible

suffit. Mais leur bible d'où vient elle ? Qui leur assure que le livre qu'ils ont en mains a bien été écrit par les Apôtres ? La bible c'est un livre mort ; par elle-même, elle ne peut répondre. D'ailleurs, une partie de l'univers était déjà convertie que les livres saints n'étaient pas encore écrits. C'est l'Esprit-Saint, dit-on, qui inspire à chacun ce qu'il doit entendre de sa bible ? Qui en pourrait donner la rassurante certitude ? Personne. Ce principe protestant que la bible suffit à combien de divergences doctrinales n'a-t-il pas au reste donné lieu ? Bossuet parlait déjà des « Variations », comme elles se sont depuis multipliées ! Ce ne sont pas les idées de la bible que l'on cherche, le plus souvent ; ce sont ses propres idées que l'on cherche dans la bible. Aussi que de doctrines différentes, que de doctrines hardies, que de doctrines risquées n'a-t-on pas prétendu trouver dans la bible ? Ce sont là de vieux arguments, toujours neufs, parcequ'ils ne furent jamais refutés. En veut-on de plus vivants, de plus actuels ? Que font les protestants pour l'éducation de leur jeunesse ? Mettent-ils simplement une bible dans la main des enfants, leur laissant de trouver tout seuls le sens des mots ? Eh ! non. Ils se contredisent, mais eux-mêmes ils enseignent d'autorité. Il le faut bien. Que si, dans une autre alternative, le protestantisme s'accorde d'être logique avec lui-même et n'est plus que le face à face de chaque fidèle vivant avec un livre mort, qu'arrive-t-il ? Il secoue bientôt le joug de l'Écriture comme il avait secoué celui de l'Église. Et le prédicateur en appelle à « l'hypercritique », qui s'est développée surtout dans le protestantisme, et par laquelle — on peut l'affirmer — le protestant détruit le principe d'autorité qu'il prétendait établir ; cette fameuse « hypercritique », qui selon l'expression de l'évêque anglican Wildon « n'a plus laissé de la bible que la couverture ». Or, peut-on croire, d'après les Écritures elles-mêmes, que le Christ a ainsi voulu fonder un christianisme indépendant ? Qu'on relise les textes les mieux connus : « Pierre, ce que tu lieras sera lié... Pais mes agneaux, pais mes brebis... J'ai prié afin que ta foi ne défaille pas... Celui qui vous méprise me méprise... Le fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir... » N'est-ce pas là une doctrine qui fonde directement une autorité divine, une autorité enseignante, une autorité infaillible, une autorité qui peut faire des lois, une autorité enfin qui est un service public ?

Ah ! qu'on ne s'étonne pas si les confessions dissidentes, qui rejettent l'autorité de Pierre et de ses successeurs, sont vouées à la déchéance comme sociétés religieuses. Elles manquent de sève. A la surface, elles peuvent pour un temps paraître vivantes, mais elles sont atteintes au cœur. Tel ce chêne, grand et fort, qui avait d'abord résisté, mais que la tempête a tordu. Regardez-le au cœur, il est tout séché ou tout rongé : il n'a plus de sève.

Mais il n'y a pas que les protestants qui méconnaissent dans l'Eglise l'autorité. Il y a des catholiques aussi, d'ailleurs bien disposés, qui se laissent facilement aller à son sujet à je ne sais quelle inquiétude. Pour le moins, ils voudraient distinguer et discuter. Le prédicateur se demande pourquoi : « C'est que, répond-il, l'autorité s'attaque à ce qu'il y a de plus vivace dans notre mauvaise nature : l'orgueil et le sensualisme ». Et voilà pourquoi, parceque nous devenons moins humbles et moins austères, à nous aussi Canadiens français, l'autorité commence à nous peser. On nous reproche à nous, hommes d'Eglise, d'avoir abusé de l'autorité, d'avoir manqué de tact et de mesure, d'avoir envahi des domaines qui n'étaient pas les nôtres. L'orateur y reviendra. Pour le moment, il se contente de noter que ceux qui font ces reproches sont souvent ceux qui dogmatisent le plus au nom de leur seule autorité personnelle, que, du reste, lors même que les hommes d'Eglise auraient commis des erreurs, cela ne détruirait en rien la valeur réelle et la nécessité du principe d'autorité, et que, enfin, pour ce qui est du clergé canadien, il peut se féliciter, grâce à l'autorité qu'il a exercée, d'avoir conservé notre race digne d'elle-même et de ses traditions, c'est-à-dire catholique et française. Hélas ! c'est vrai, oui. L'Eglise perd de son prestige auprès de quelques-uns de nos concitoyens. Mais en deviennent-ils ceux-ci plus honnêtes dans leurs affaires, plus délicats dans leurs relations sociales, plus fidèles aux saintes obligations du mariage, plus dévoués à la saine éducation de l'enfance ? Et ne pourrait-on pas répéter à un certain nombre de nos catholiques la parole de Mgr Dupanloup : « Vous vous plaignez que la religion vous menace ; elle ne vous menace pas, elle vous manque ». Et c'est parce qu'elle vous manque qu'il vous devient indifférent d'être catholiques, que vous exposez votre foi à toutes sortes de dangers, que vous acceptez

sans contrôle sur ce qui touche à l'Eglise les préjugés les plus ridicules et les plus naïfs, et que vous oubliez vos responsabilités vis-à-vis le peuple que vous devriez édifier et que vous scandalisez. « Prenons garde ! termine avec une sainte fierté l'orateur sacré, prenons garde ! Nous pourrions ébranler de nos mains le puissant édifice de notre ordre social. Prenons garde de saper dans sa base ce principe d'autorité qui renferme les plus sûrs éléments de stabilité pour un peuple : la foi qui inspire, la justice qui restaure et la charité qui rattache et qui unit.

Le carême à Notre-Dame. — Notre-Seigneur Jésus-Christ, avait enseigné le Rév. Père LeMarchand dans sa première conférence de Notre-Dame, est venu pour être le Sauveur de tous. Il est aussi la Lumière pour tous, parce qu'il est la Vérité : c'est le sujet de sa seconde conférence. Jésus-Christ est la Vérité d'abord parce que sa doctrine satisfait ce qu'il y a de meilleur dans l'homme, parce qu'ensuite, ou plutôt en même temps, elle irrite et blesse ce qu'il y a en nous de mauvais. Elle enseigne qu'il y a un Dieu, une âme immortelle, des devoirs envers Dieu, envers ses proches et envers soi-même. Que l'on s'adresse aux philosophes, aux humbles, aux classes moyennes, et qu'on les mette en face de la doctrine de Jésus-Christ, et tous vont prononcer, à cause du bien qu'ils en reçoivent et de la paix qui leur en vient à l'âme, que « aucun homme n'a parlé comme cet Homme-Dieu ». Il est la Vérité. D'autre part, tous ceux qui s'attaquent aujourd'hui comme hier à la doctrine du Christ sont ou des orgueilleux ou des passionnés. Eux aussi à la doctrine du Maître ils opposent des doctrines qu'ils nous présentent. Mais qui jamais a senti que ces doctrines donnaient la paix et faisaient du bien à l'âme ? Quel être humain, en lisant leurs livres, s'est vraiment donné au Dieu qu'ils prêchent, quelle mère devant ce Dieu a pensé à mettre ses enfants à genoux ?

Cette vérité, qui illumine l'esprit et le satisfait en lui donnant la paix, Jésus-Christ l'a apportée au monde, il la donne à son Eglise, à ses fidèles, aux catholiques. En retour, le catholique a des obligations. D'abord il doit conserver cette vérité, il doit garder sa foi. Le prédicateur rend volontiers hommage à la foi des Canadiens ; mais il ajoute : « En pré-

sence des ennemis de la foi qui parlent dans les livres, dans les revues publiques, dans les brochures, dans les réunions mondaines, dans les théâtres ou dans les salons... par des insinuations, par des critiques, par des doutes, par des promesses ou par des menaces, sait-on toujours tenir un ferme langage ? » Et c'est là sûrement une interrogation qui porte. Une autre obligation du catholique, c'est de nourrir et de développer sa foi, c'est d'étudier la vérité. Et le prédicateur parle avec une émotion communicative de son pays—le nôtre aussi à bien des égards—de cette France, où il y a 35 millions de baptisés et où il se passe de si étranges choses contre la foi. Qu'on relise donc l'Évangile ! Autre devoir encore pour les pères et mères de famille, c'est d'enseigner à leurs enfants la leçon de la foi, c'est de leur montrer la lumière du Christ, par eux-mêmes d'abord et par l'école catholique ensuite. Le Rév. Père sait que les Canadiens ne veulent pas de l'enseignement neutre, il les en félicite : « Honneur à vous, dit-il. Mais je vous en conjure, gardez ce souci. Souvenez-vous que le jour où l'on aura remplacé, dans l'âme de vos enfants, la lumière du Christ par je ne sais quelle erreur humaine, ce jour-là, c'en sera fini de leur bonheur et de leur salut... »

Enfin, l'orateur dominicain termine son substantiel et beau discours par cette péroraison que nous nous reprocherions de ne pas citer textuellement, tant elle nous paraît chaleureuse, invitante et consolante :

« Dans la création, mes frères, tous les êtres se tournent comme des mendiants affamés vers le soleil ; les planètes là-haut lui demandent leur clarté, l'herbe et la fleur des champs se dressent vers lui pour en réclamer et leur éclat et leur parfum ; l'arbre dresse aussi vers lui ses rameaux et ses feuilles et ses fleurs, pour en recevoir la vie et la fécondité ; l'eau des fleuves lui demande sa limpidité ; toute la nature est à genoux devant lui. Tels, mes frères, devez-vous être vis-à-vis du soleil de Jésus, du soleil de vérité et de justice.

S'il y en a parmi vous qui ne possèdent pas cette lumière de la foi que nous a apportée Jésus, je les supplie profondément de se mettre à genoux et de lui dire : O Christ, puisque tu as voulu éclairer les pas de tous les hommes, éclaire aussi les miens. S'il y en avait parmi vous qui, au cours de leur vie, soient ballotés par le doute ; s'il y en avait qui ne se soient pas occupés de l'enseignement de leurs enfants, je les conjure, encore une fois, qu'ils aillent à Jésus-Christ ; qu'ils ouvrent l'Évangile et qu'ils regardent, -- ils y trouveront la lumière. Si vous rencontrez sur votre

route de pauvres êtres, des enfants qui n'ont pas le bonheur de posséder ce don, cette bonté de la lumière, à ceux-là donnez-leur, pour ceux-là soyez des apôtres, pour ceux-là conduisez-les au Christ, et je vous promets en son nom, que tous vous ne trouverez dans vos cœurs qu'un accent de reconnaissance, qu'un accent de bonheur pour lui dire la grandeur du bien qu'il vous a fait. Moi, je vous promets, en son nom, que cette vérité que vous aurez aimée, que vous aurez cherchée, que vous aurez répandue, elle vous conduira à la Cité bienheureuse. Ainsi soit-il.

---

## APOSTOLAT DE LA PRIERE

---

### INTENTION GENERALE

Pour le mois de mars 1907, approuvée et  
bénie par Pie X

---

### Les œuvres sociales

---

#### PRIERE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel. Je vous les offre, en particulier, pour la plus large diffusion possible des vraies œuvres sociales.

*Résolution apostolique* : Soutenir les œuvres sociales.

---

## AUX PRIERES

M. l'abbé N.-A. Dugas, curé de Maisonneuve, décédé à Montréal.

Sœur Marie-Pierre d'Alexandrie, née Hermine Delcourt, des Sœurs de Sainte-Anne, décédée à la Maison-Mère (Lachine).

Sœur Marie-Eulalie Perrin, des Sœurs de Charité de l'Hôpital-Général de Montréal, décédée à Montréal.

M. Louis Lanthier, décédé à Montréal.

M. Léon Payette, décédé à Montréal.